

Peyrolles-info 202

mars 2023

Voir cet email en ligne dans votre navigateur

Conseil municipal du 7 mars 2023

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Nicolas Geoffray, Pierre Hénon ;
Pouvoir de Thierry Ponsin à François Abbou ;
Pouvoir de Éric Reignier à Pierre Hénon ;
Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 17h

Le compte-rendu de la séance du 10 janvier est approuvé à l'unanimité.

1. Demande de subvention au titre du produit 2023 des Amendes de Police

La commune peut prétendre à une subvention au titre des amendes de police 2023 puisque la précédente avait été demandée et obtenue au titre du produit 2021 (cette subvention pour la mise en sécurité de la voirie ne peut être demandée qu'un an sur deux).

La demande pourrait porter sur la mise en sécurité de la voirie communale :

- Route du Mas 160 €
- Route du Serre 28 345 €
- Route du Rieu 6 170 €
- Chemin de Valescure 3 870 €

Le montant des travaux s'élève à 38 545 Euros H.T. et 46 254 € TTC.

Accord unanime du conseil

2. Emprunt sur l'eau potable

Au 1er janvier 2023 la compétence "eau potable" est passée à la communauté de communes. Cependant la communauté de communes nous demande de finir de payer sur le budget communal le prêt sur la tranchée drainante pour un montant restant à rembourser de 28 804 €.

Accord du conseil par 4 voix pour et 3 contre

Questions diverses :

Borne de recharge pour vélos électriques :

Dans le cadre du plan vélotourisme la communauté de communes va mettre en place une borne de recharge pour vélos électriques sur la commune et nous demande de proposer deux emplacements. Le conseil propose soit la route de Clayrac, soit la route du Serre au niveau de la cabine à livres avec une préférence pour le premier emplacement.

Festiborgne :

l'association Déclics et stimuli qui gère ce festival qui aura lieu à nouveau au mois d'août demande à rencontrer le conseil pour lui présenter le programme de l'été prochain. Elle sera reçue le 17 mars avant le prochain conseil.

Travaux sur la route du Rieu

Ils ont commencé, il s'agit de continuer l'enrochement existant.

Nettoyage estival du bord des routes et chemins communaux :

L'entreprise Malinowski propose le même budget que l'an dernier, elle est retenue.

DUP captage :

La DUP (Déclaration d'utilité publique) pour le captage d'eau est toujours en attente des services de l'Etat depuis 2017. Cela bloque dorénavant toute demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Commission communale des impôts

:

Il ne semble pas utile de la réunir cette année car il n'y a aucune nouvelle construction ou extension.

Travaux de mise en discrétion des lignes électrique et télécom

Ils ont commencé pour environ un mois.

La séance est levée à 18h15

Prochain conseil le vendredi 17 mars à 17h.

Important - fibre

De nombreux habitants dont la maison est éloignée du boîtier de raccordement rencontrent de très grandes difficultés à se faire raccorder. Nous avons alerté la presse, protesté auprès du département et de WiGard/XPfibre qui déploie l'infrastructure réseau par concession du département.

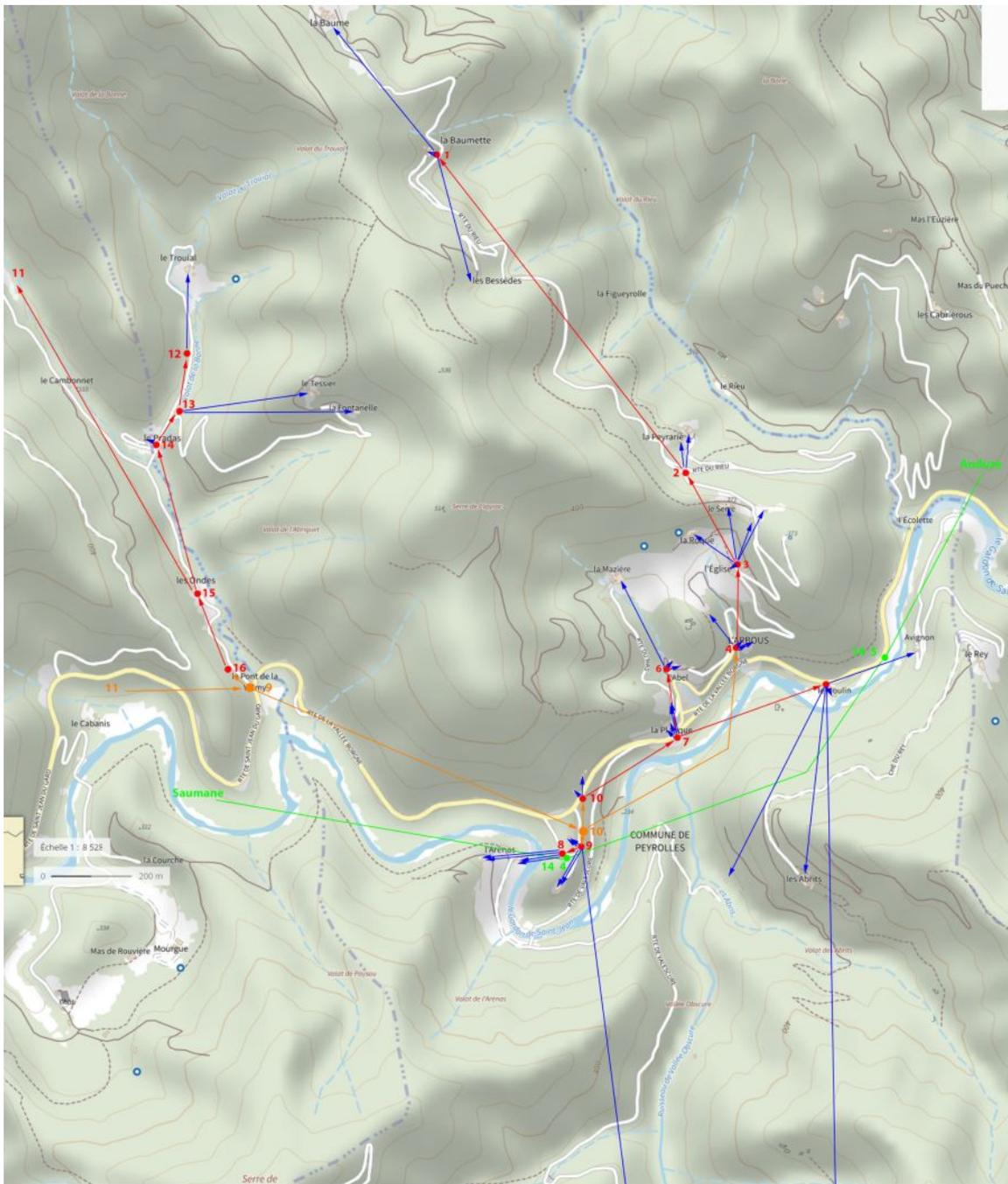
Manifestement le réseau WiGard a économisé en plaçant les boîtiers à plusieurs centaines de mètres, voire à plusieurs kilomètres des maisons ou de l'autre côté du Gardon, laissant aux fournisseurs d'accès le soin de terminer le travail.

En effet WiGard gère l'infrastructure jusqu'aux boîtiers dits "PBO= points de branchement optique" (points rouges sur la carte ci-dessous). C'est le fournisseur d'accès que vous choisissez (Orange ou SFR à Peyrolles) qui doit faire le raccordement final entre ces boîtiers et l'intérieur de votre domicile (traits bleus sur la carte ci-dessous). Or ceux-ci ne semblent pas du tout prêts à s'exécuter sur de telles distances.

Sur le papier toutes les maisons de Peyrolles sont éligibles à la fibre, dans la pratique plus de la moitié n'arrivent pas à se faire raccorder.

Afin de regrouper les problèmes pour les remonter aux autorités compétentes il est important que vous nous signaliez tous les échecs de raccordement que vous rencontrez. N'hésitez pas [à remplir ce formulaire](#) pour chaque rendez-vous infructueux.

Nous vous tiendrons au courant de nos démarches et des réponses de WiGard et des opérateurs.



Vert = artère Saumane - Anduze

Orange = BPE (Boitiers de Protection d'Epissure) réseau structurant de desserte WIGard

Rouge : PBO (Points de Branchement Optique) et interconnexions

Bleu : raccordements par FAI (Fournisseur d'Accès Internet)

6/9/22



Informations

Important

Stationnement pendant les travaux

Pendant les travaux d'enfouissement du réseau électrique route du Serre merci de **NE PAS se garer** autour du chantier, aux abords de la cabine à livre.

Se garer au début de la route du Serre, sur le côté droit de la descente vers la départementale 907 (route de la vallée Borgne).

Alerte par SMS :

La commune a mis en place un système d'alerte par SMS **en cas d'évènement grave sur la commune.**

Si vous souhaitez faire partie des destinataires de ces SMS, merci de confirmer votre accord et de communiquer votre numéro de mobile

- soit par réponse à ce message,
- soit à la mairie,
- soit en remplissant [ce formulaire](#).

Nous comptons utiliser ce système avec parcimonie, vous disposez bien entendu d'un droit de retrait à tout moment sur simple demande.

Encombrants

Depuis le 7 février 2023 un **ramassage à domicile des encombrants** est organisé par la Communauté de communes de la façon suivante :

le service aura lieu de septembre à juin une fois par mois, le dernier mardi du mois pour la Vallée Borgne.

Prendre rendez-vous auprès de Damien au 06 79 86 00 18

Pas plus de 5 objets à la fois qui ne rentrent pas dans un coffre de voiture.

Par ailleurs, concernant Peyrolles, la benne pour déposer objets, déchets ou encombrants destinés à la déchetterie stationnera toujours:

- du 1er au 15 janvier
- du 1er au 15 avril
- du 15 juillet au 15 août
- du 1er au 15 octobre

Debroussaillage

N'oubliez pas que c'est le bon moment pour débroussailler : votre protection pour cet été se prépare aujourd'hui. Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt. Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Toutes les infos sur le [site prévention incendie](#).

Un peu d'histoire (suite)...

Suite de notre parcours dans la grande enquête de "statistique générale" de 1838.

Arrondissement
du Ligan

Canton
de St André de Salborghs

Commune
de Peyrolles

QUESTIONS

POUR SERVIR A LA

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DU GARD.

A la rubrique "Population" on y apprend que Peyrolles compte alors 33 familles, 160 habitants dont 3 catholiques et 157 protestants.

POPULATION.

§. 3.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
1. Quel est le nombre de familles dans la commune ?	33.
2. Quel est le chiffre de la population ?	160 habitants
3. Quel est annuellement le nombre des décès et celui des naissances ?	Le nombre de Naissances de cette commune depuis le 1 ^{er} Janv. 1837 jusqu'au 31 Dec. correspondant est 3 enfants, sans aucun décès.
4. Quel est le chiffre de la population catholique ?	3 habit.
5. Quel est le chiffre de la population protestante de la commune? le nom de son église consistoriale et sa section ?	157 habitants protestants, font partie de la section de St Martin de ce canton, & de l'église consistoriale de la ville.
6. Quel est le nombre des Anabaptistes et Quakers ?	0
8. Quel est celui des Israélites ?	0

Quel est le genre de plaisirs et d'amusements en usage dans la commune ?
Les fêtes votives dans les cours à la belle saison.

9. Quel est le genre de plaisirs et d'amusemens en usage dans la commune ?

Les fêtes votives dans les cours à la belle saison.

Plus bas on apprend que l'école élémentaire compté 20 élèves, tous protestants.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

§. 5.

QUESTIONS.

1. Quel est le nombre d'établissements consacrés à l'instruction publique ?
2. Quel est le nombre d'écoles { supérieures . .
secondaires . .
élémentaires . .
3. Quel est le nombre de maîtres, professeurs, instituteurs et institutrices ?
4. Quel est le nombre des élèves catholiques et protestans qui ont fréquenté annuellement les écoles { supérieures . .
secondaires . .
élémentaires . .

RÉPONSES.

il n'est pas à la connaissance de la commune qu'aucun événement remarquable se soit passé dans son sein.

Et à la rubrique histoire, la commune répond modestement "il n'est pas à la connaissance de la commune qu'aucun événement remarquable se soit passé dans son sein."

HISTOIRE.

§. 1^{er}.

QUESTIONS.

1. Quels sont les principaux faits et événemens historiques qui se sont passés dans la commune, depuis son origine jusqu'à une époque assez rapprochée de nos jours ?

(Tout en appréciant la difficulté que présente la solution de cette question, il eut été impossible de ne pas la poser ici. — Si un grand nombre de communes n'offrent que peu de ressources aux recherches historiques, il en est d'autres qui fournissent, au contraire, de précieux documens. — De toute manière, il serait à désirer que la réponse à cette question fût de nature, tant par son intérêt que par son exactitude, à être utilement classée dans l'ensemble des recherches qui ont pour objet l'histoire générale du pays.)

RÉPONSES.

il n'est pas à la connaissance de la Commune qu'aucun événement remarquable se soit passé dans son sein.

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles. Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

Se désinscrire

Mairie de Peyrolles
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES
www.peyrolles.fr
maire@peyrolles.fr
04 66 85 13 01